

Conseil Communal **Séance du 30 juin 2011**

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

*MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,
LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;*

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Centrale de repassage - mise en place du service par le CPAS : approbation.

Le Conseil Communal approuve la mise en place d'une centrale de repassage à partir du 30 septembre 2011 au plus tard. Centrale ouverte au public et également destinée à l'entretien du linge de la crèche située dans les anciens locaux de la poste.

Décision du CAS du 25/05/2011.

2. Avis sur le compte 2010 de la Fabrique d'Eglise de Houmont.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte 2010 de la Fabrique d'Eglise de Houmont qui se présente comme suit :

Paroisse	Recettes	Dépenses	Boni	Intervention communale à l'ordinaire
Houmont	15.103,57 €	11.515,89 €	3.587,68 €	1/5 de 6.647,31 = 1.329,46 € (à l'ordinaire) 1/5 de 1.809,70 = 361,94 € (à l'extraordinaire)

3. Avis sur le renouvellement de la grande moitié du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Remoiville - Remichampagne.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le renouvellement de la grande moitié du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Remoiville-Remichampagne.

4. Modification budgétaire ordinaire n° 1 – Exercice 2011 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 (ordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes 8.484.990,09 €

Dépenses 6.765.186,60 €

Excédent 1.719.803,49 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 1 (ordinaire).

5. Modification budgétaire extraordinaire n° 1 - Exercice 2011 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes	7.029.578,05 €
Dépenses	7.002.894,66 €
Excédent	26.683,39 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 1 (extraordinaire).

6. Acquisition d'une cuisine équipée pour les cantines scolaires et la crèche communale : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : P. NOTET

Le Conseil Communal approuve la décision de principe et les conditions du marché quant à l'acquisition d'une cuisine équipée destinée aux cantines scolaires et à la crèche communale.

Montant estimé du marché : 99.038,50 € TVAC.

Mode de passation du marché : appel d'offres général.

7. Acquisition d'une statue "La Pieta" pour l'ancien cimetière classé de Sibret : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : D. COLLARD

Pour rappel : 3 sites classés dans la commune :

- Chapelle de Villeroux dernièrement restaurée ;
- Ferme du Monceau (privée et restaurée) ;
- Ancien cimetière de Sibret qu'il convient de mettre en valeur.

Le Conseil Communal approuve la décision de principe et les conditions du marché quant à l'acquisition d'une statue « La Pieta » pour l'ancien cimetière classé de Sibret.

Objectifs : maintien du petit patrimoine local ; on va obtenir un subside pour le patrimoine relatif au relais sacré et il s'agit ici aussi d'un monument de commémoration de la seconde guerre mondiale.

Montant estimé du marché : 9.000,00 € TVAC.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

8. Travaux de bardage de la façade arrière du Foyer St-Hubert à Hompré : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Explications : D. COLLARD

Vu les problèmes d'humidité rencontrés au bâtiment PISQ d'Hompré, le Conseil Communal approuve la décision de principe et les conditions du marché quant aux travaux de bardage de la façade arrière du Foyer St-Hubert à Hompré.

Montant estimé du marché : 19.000,00 € TVAC.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

9. Déménagement et aménagement du système informatique vers la nouvelle extension de la maison communale : prise d'acte par le Conseil.

Vu le déménagement et réaménagement prochain dans les nouveaux locaux et la vétusté du serveur principal, le Conseil Communal prend acte de la décision du Collège Communal de s'assurer des services d'Adéhis (CIGER), pour les opérations de transfert des postes et réseaux informatiques + nouveau câblage pour l'acquisition d'un nouveau et puissant serveur + onduleurs pour les PC et diverses prestations.

Estimation : 26.199,03 € TVAC.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

10. Marché public d'emprunts : reconduction du marché fondé sur l'article 17, § 2, 2°, b : adoption du mode de passation.

Le Conseil Communal accepte la reconduction du marché, passé en 2008 par appel d'offres général, relatif à la conclusion des emprunts pour le financement des investissements repris dans le budget 2011 (clause de répétition de services similaires).

Marché attribué à Dexia en 2008 et reconduit en 2009 et 2010 avec Dexia.

Mode de passation et de reconduction du marché : procédure négociée sans publicité avec Dexia Banque.

11. Non valeur de subsides pour Programme Prioritaire des Travaux Ecole de Morhet.

Compte tenu de la double constatation d'une même recette de subside, le Conseil Communal approuve la mise en non valeur d'une de ces deux sommes soit 21.737,64 €.

12. Marchés publics : fixation des conditions du marché – Dépenses extraordinaires inférieures à 5.500,00 euros HTVA (Ajout d'articles budgétaires).

Le Conseil Communal approuve l'ajout de deux articles du budget extraordinaire dans la procédure approuvée lors de la séance du 14 mars 2011 visant les acquisitions faisant l'objet des crédits inscrits à certains articles du budget extraordinaire pour des dépenses limitées à 5.500 € hors TVA (cfr article pour la crèche).

13. Affectations de subsides prévus en modification budgétaire n° 1 de 2011.

Le Conseil Communal approuve l'ajout de trois subsides dans les domaines de la santé ou de la famille, et qui ont été inscrits dans la modification budgétaire n° 1 ordinaire.

14. Devis estimatif de la SWDE pour le raccordement d'eau dans le cadre de la création d'une crèche communale : ratification.

Le Conseil Communal ratifie le devis estimatif de la SWDE pour le raccordement d'eau de la crèche communale.

Montant estimatif : 1.632,40 € TVAC.

15. Ordonnance de police relative à l'établissement de camps de vacances : approbation.

Le Conseil Communal approuve le règlement concernant l'établissement de camps de vacances et ce afin que tous les propriétaires de terrain ou gestionnaires de salle aient la même ligne de conduite et que les camps de vacances disposent de droits et obligations clairement établis. (Dispositions déjà d'application à Vaux-sur-Sûre depuis de nombreuses années).

HUIS CLOS

La séance est levée.

RECEPTION

Mise à l'honneur des membres sortants du Conseil Communal des Enfants.